



Photo : Thierry Marline ©

Le mot du Maire

L'année qui vient de s'achever ne sera certainement pas marquée d'une pierre blanche dans les livres d'histoire. Nombre d'entre nous ont souffert, dans leur esprit et dans leur chair, des conditions sanitaires et souffriront encore en ce début d'année 2021. Mais se lamenter n'apporte qu'un réconfort éphémère et factice et ne saurait tenir lieu de ligne de vie. Il est donc de notre responsabilité de regarder les réalités en face, de chercher la lueur dans le noir et de forger ensemble notre destin.

2021 devrait ainsi marquer pour notre ville le début d'évolutions importantes, porteuses d'espoir d'un environnement plus dynamique, plus agréable et plus porteur pour l'ensemble de nos concitoyens. En effet, dès la fin de l'hiver, la Grande Rue connaîtra des travaux de rénovation des canalisations d'assainissement et d'eau potable ; ces travaux seront suivis d'aménagements qui redessineront la voirie, ménageront un parvis devant la mairie et faciliteront l'accès aux commerces.

Progressivement ces travaux se décaleront vers la place des Mineurs et permettront un accès public au parc de la maison Mazarin. Le détail de ces aménagements n'est pas encore fixé et fera l'objet de concertations mais nous sommes assurés aujourd'hui que notre ville pourra entrer dans la décennie 2021-2030 avec de grandes ambitions car les efforts déployés et les engagements pris au début de cette nouvelle mandature commencent à porter leurs fruits : notre ville vient en effet d'être reconnue « Petite Ville de Demain » au niveau national, ce qui nous assure un accompagnement financier important pour 6 ans. Les projets esquissés au cours du deuxième semestre 2020 et présentés au Conseil Municipal de décembre devraient donc progressivement devenir réalité dans les prochains mois.

Au nom du conseil municipal, je souhaite à tous et à chacun une année 2021 débarrassée de souffrances, de peines et de morosité et emplie de projets d'avenir.

Christian Coddet

Conseil Municipal du 2 décembre 2020

Dix-neuf conseillers sont présents et 4 sont représentés. Le conseil prend acte de la démission de madame Francine Van Camp et accueille sa remplaçante, Françoise Nicolet. Le maire communique au Conseil les décisions prises par délégation puis le Conseil délibère sur plusieurs points techniques (élection d'un suppléant au syndicat des eaux, admission en non-valeur pour 1698 €, cession d'un véhicule communal, transfert d'un compte épargne-temps, remboursement de frais, accueil d'un stagiaire, modifications dans la présentation budgétaire 2020, ...

Au point 12 de l'ordre du jour le Conseil aborde la fixation des taux d'imposition communaux pour 2021. Suivant la proposition du maire, ces taux resteront inchangés. Ensuite le Conseil procède à l'examen de la proposition du budget primitif de l'exploitation forestière qui calque ses dépenses de fonctionnement (23 250 € HT) sur celles des années antérieures et qui ne prévoit pas pour l'heure de dépenses d'investissement selon les préconisations de l'ONF. Le budget primitif de la commune pour 2021 est abordé sur le même principe d'une approche en fonctionnement calquée sur la situation constatée les années précédentes avec un peu de pression sur les charges à caractère général et sur les frais de personnel au sujet desquels un travail de réflexion a été engagé. De manière globale, les recettes sont évaluées de façon prudente afin de donner de la latitude dans l'exercice. Par 20 voix pour et 3 contre, le budget primitif 2021 est arrêté à 1 771 413 € en fonctionnement et 1 015 086 € en investissement. Dans le cadre de la recherche d'une plus grande efficacité des services, le Conseil approuve le partage d'un poste de secrétaire comptable avec le syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont.

Le Conseil aborde ensuite cinq projets porteurs d'avenir pour la commune : un projet de piste cyclable, un projet d'adhésion à un programme national « savoir rouler à vélo », un projet de restructuration des écoles primaires, un projet de mise en place d'une maison « France Services » et un projet de localisation de l'office de tourisme des Vosges du Sud dans la maison Mazarin.

Tous ces projets sont validés par le Conseil et font l'objet d'encarts spécifiques dans ce numéro. En conclusion le Maire propose une nouvelle réunion du Conseil le 14 décembre afin d'échanger sur les premières esquisses du bureau d'architecture retenu pour piloter les travaux d'aménagement du Centre-ville. En effet, dans le cadre des restrictions liées à la crise sanitaire il n'est pas possible de réunir en ce moment la population et les premières approches seront donc effectuées par le Conseil Municipal.

Retour en images sur le mois de décembre

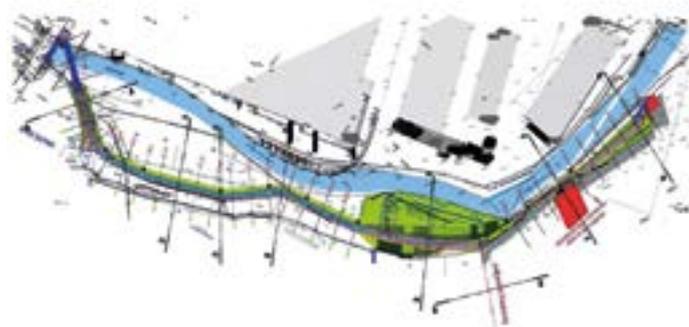


Mise en place des décorations de fin d'année



Distribution de bons d'achat aux anciens

Projet de piste cyclable



Le ministère de la transition écologique a ouvert en 2020 un deuxième appel à projets pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre du fonds « mobilités actives ». L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires. Dans la continuité de la délibération N° 4176 du 14 septembre 2020 et des encouragements de la préfecture, un dossier a été déposé en ce sens auprès des instances régionales et nationales. Ce projet consiste à établir une liaison complète de type « voie verte » entre la piste cyclable départementale et le centre-ville, i.e. la place De Gaulle, avec un budget prévisionnel de 1 059 000 € HT qui pourrait être assuré principalement par des subventions. La réponse des services de l'état est attendue pour le mois de février.

Adhésion au programme « Savoir rouler à vélo »



Savoir rouler à vélo est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre 10 heures de formation encadrée par des professionnels. Cette formation est dispensée dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Elle est destinée à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique. L'objectif de ce programme « Vélo et Mobilités Actives » est de multiplier par trois l'usage du vélo en France à l'horizon 2024. Cette approche s'inscrit aussi dans le plan régional Santé-Environnement et bénéficie de subventions, le but étant de permettre aux enfants de transformer le temps de transport individuel en temps d'activité sportive et pour les parents de réaliser des économies de carburant. Le Conseil Municipal a donc décidé d'inscrire son action « Bien Vivre à Giromagny » dans le cadre de cette dynamique et notamment de participer à l'opération « J'y vais à vélo, c'est classe ! » en anticipant un budget de l'ordre de 20 k€ en 2021.

Projet d'accueil de l'office de Tourisme dans la maison Mazarin



Des discussions préliminaires ont permis d'établir une similitude de vues entre la ville de Giromagny et la Communauté de Communes des Vosges du Sud en ce qui concerne la position et les conditions de fonctionnement de l'office de tourisme des Vosges du Sud. Il est ainsi apparu judicieux aux parties d'envisager le déplacement de l'office de tourisme de l'hôtel du Paradis des Loups à la maison Mazarin et de rechercher les conditions d'une ouverture temporelle beaucoup plus large que ce qui est pratiqué à l'heure actuelle. Par ailleurs la maison Mazarin pourrait aussi accueillir le musée de la Mine devenu communautaire en 2019. Le Conseil Municipal a donc mandaté le maire pour rechercher les termes d'un accord équitable avec les services de la Communauté de Communes afin d'assurer une mise en œuvre de ces projets dans les meilleurs délais.

Projet de restructuration des écoles



La question de la restructuration des écoles primaires est soulevée depuis bientôt 20 ans. En effet, la capacité d'accueil des bâtiments occupés est de plus de 400 élèves alors que les effectifs actuels se situent aux alentours de 150 élèves sans aucune perspective d'évolution sensible, si ce n'est à la baisse, dans les prochaines années.

Chacun des 2 bâtiments (Lhomme et Benoît) pourrait accueillir l'ensemble des effectifs, sous réserve bien sûr d'aménagements compte tenu de l'évolution des normes d'accueil et des pratiques. Une étude conduite en 2014 avait conclu à un meilleur potentiel pour le site Dr. Benoît mais l'opération engagée en 2015 avait été interrompue par le maire sans débat. Entre temps l'hémorragie financière a continué avec la nécessité de chauffer et d'entretenir deux bâtiments surdimensionnés. Une étude a donc été confiée au cabinet « Architecture Spirit » afin de disposer d'une évaluation précise du montant des travaux à réaliser afin de garantir notamment :

- La capacité d'accueil dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité,
- La qualité environnementale selon les normes acoustiques et thermiques,
- L'adaptation du site en matière de circulation et de stationnement.

En fonction des conclusions de cette étude, des résultats de la concertation qui sera lancée, du montant des investissements à réaliser et des subventions qui pourront être mobilisées, notamment dans le cadre du plan de relance de l'activité des travaux publics (DSIL), le Conseil Municipal prendra une décision au cours du premier semestre 2021.

Candidature à la mise en place d'une maison « France-Service »



En avril 2020 le Président de la République a annoncé l'implantation de 2000 structures « France Services » sur l'ensemble du territoire avec 3 grands objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics ;
- une plus grande simplicité des démarches administratives ;
- une qualité de services renforcée.

Sur le Territoire de Belfort, la préfecture a retenu le principe de l'implantation d'au moins un espace France Services dans chaque bassin de vie du Territoire (Nord, Centre et Sud).

Compte tenu de la disparition progressive des structures de service public et de leur remplacement par un recours à des échanges numériques qui restent problématiques pour nombre de nos concitoyens, le Conseil Municipal a jugé opportun de tenter d'inscrire notre ville dans cette dynamique de création d'espaces dédiés à une aide aux procédures administratives.

Toutefois, s'agissant d'une opération lourde impliquant des dépenses de fonctionnement conséquentes, il apparaît indispensable d'organiser cette démarche en s'appuyant sur des effets de synergie. Ainsi, au-delà de la recherche de financements institutionnels, la municipalité étudie la possibilité de mutualiser cette action avec d'autres services comme un service d'accueil touristique (office de tourisme des Vosges du Sud), la réouverture du musée de la Mine ou la mise en valeur des espaces d'accueil de la maison et du parc « Mazarin » par exemple.

Le rassemblement des éléments concrets qui permettront une prise de décision formelle est attendu pour le début de l'année 2021.



La médiathèque a repris ses horaires habituels et vous donne à nouveau accès aux rayonnages, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

A noter : la médiathèque sera fermée le samedi 02 janvier.

Programme des animations de janvier :

Mercredi 13/01 à 10h00 et à 11h00 : Appli sur iPad

A partir de 6 ans. Nombre de tablettes limité, réservation conseillée.

Mercredi 20/01 à 10h00 et à 11h00 : Des histoires sorties du placard. Jauge en fonction des règles sanitaires en vigueur. A partir de 5 ans environ.

Mercredi 27/01 à 10h00 et à 11h00 : Papier, ciseaux, caillou
Jauge en fonction des règles sanitaires en vigueur. A partir de 5 ans environ.

En cas d'un nombre de participants insuffisant la médiathèque se réserve le droit d'annuler un atelier ou de n'en proposer qu'une seule séance. Durée moyenne des animations : ¾ d'heure (sauf indication contraire). Réservation et renseignements dans les locaux de la médiathèque ou au 03 84 29 03 57.

NDLR : les évolutions de la situation sanitaire actuelle et de possibles décisions gouvernementales ou préfectorales en découlant sont éventuellement susceptibles d'influer sur cette programmation.

Giropratique

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

ENEDIS : 09 72 67 50 90

GRDF : 08 00 47 33 33

Syndicat des Eaux : 03 84 29 50 19

CCVS Assainissement : 03 84 27 15 98

Pharmacie de garde : 3237

Médecin de garde : 3966

Contact internet à disposition :

mairie@giromagny.fr

En janvier

Mardi 05	Déchèterie mobile de 12h à 19h au stade Edouard Travers
Jeudi 14	Ramassage des sacs de tri (A sortir la veille dès 18h)
Jeudi 28	Don du sang de 14h00 à 19h30 en Mairie (Salle des fêtes)
Jeudi 28	Ramassage des sacs de tri (A sortir la veille dès 18h)

Quand sortir ses sacs jaunes ?

L'arrêté municipal N° 7494 du 20 / 12 / 2017 dispose que les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille du jour de collecte **à partir de 18 heures**. Les contrevenants s'exposent à une amende de 17 €.

Le calendrier des jour de collecte est disponible sur l'agenda du site web de la commune et, pour les abonnés au service d'information illiwap, un rappel est envoyé le mercredi soir des semaines concernées.

Rappelons que l'application illiwap est disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play et que son utilisation est sans frais pour les abonnés.



Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur : <https://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : Christian Coddet

Rédaction et mise en page : Sonia SEBAG

Impression : Belfort 2S Impression

Distribution : mairie de Giromagny

1800 exemplaires - N° 211 - Dépôt légal 12-2020

Soyez en règle au regard du service national !



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Calendrier de vos démarches :

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*) : faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

A 16 ans ½ (*) : dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr, afin de faciliter votre convocation.

A 17 ans (*) : vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.

Entre 17 et 25 ans : présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25ème anniversaire.

Quel certificat produire pour les examens et concours ?

Pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement.

Pour les 18-25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

Quelles modalités sont mises en place pendant la crise sanitaire ?

- Ne pas s'y rendre si fièvre ou autre symptôme
- Une JDC d'une durée de 3h30
- Se munir d'un stylo (à ne pas prêter)
- Emmener son masque



Tribune de l'opposition



Charlène Didier, Mathieu Crevoisier et Gilles Druelle vous souhaitent une bonne année 2021 et les meilleurs vœux de santé !

Nous laissons derrière nous une année bien compliquée mais avec l'arrivée d'un vaccin, nous espérons pouvoir recommencer à vivre normalement...

En ce début d'année, nous n'allons pas rentrer dans le détail des décisions municipales mais la situation reste préoccupante. Tout d'abord notre forêt : les conifères qui meurent à cause du réchauffement climatique ne résistent plus à notre altitude. Il n'y a qu'à observer, pas besoin de commentaire. Nous aurions pu avoir une vraie politique de replantation avec l'excédent de 176000 euros laissé par l'équipe de M Colin sur le compte du budget bois, mais l'argent a été pris pour équilibrer les dépenses de fonctionnement.

Le second point que nous redoutions est désormais devenu réalité : la commune ne s'autofinance plus et nous sommes obligé d'emprunter pour payer nos travaux 400000 euros en 2020 et 150000 en 2021. L'excédent de plus de 750 000 euros laissé par l'ancienne équipe a été utilisé pour acheter la maison Mazarin qui nécessitera des travaux. Le compte courant est donc à 0...

Nous souhaitons que cette année qui s'ouvre vous apporte la santé et une situation meilleure.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/La-Tribune-de-lopposition-100545791707228/>

NDLR : l'opposition à la majorité du Conseil Municipal s'exprime dans ces colonnes librement. Le directeur de la publication se doit toutefois de préciser que les chiffres présentés dans la tribune de janvier ne reflètent en rien la réalité et que leur publication ne saurait valoir acquiescement. En outre, en focalisant son attention sur la maison Mazarin, l'opposition passe sous silence l'achat par l'ancienne municipalité, hors budget et pour 345 000 €, du « Number One » dont personne ne sait que faire et qui représente une charge annuelle de fonctionnement de plus de 6000 € pour la commune !